

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES
M.R.C. DE JOLIETTE**

Séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-De-Lourdes tenue le 9 janvier 2012 à 19 :30 heures au lieu habituel des sessions, 4050, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes à laquelle étaient présents :

PRÉSENCES :

Mme Marthe Blanchette	poste # 1
M. Pierre Guilbault	poste # 2
M. Pierre Venne	poste # 3
M. Réjean Belleville	poste # 4
Mme Christine Marion	poste # 5
M. Michel Picard	poste # 6

Formant quorum sous la présidence de
Madame Céline Geoffroy Mairesse

Est également présente:
La directrice générale, secrétaire-trésorière
Madame Micheline Miron

Le 9 janvier 2012

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 12 décembre 2011 à 20h00, de la séance extraordinaire du 12 décembre 2011 à 19h30
4. Approbation des comptes payables et payés
 1. Dépenses incompressibles
5. Correspondance
6. Rapport des comités
7. Rapport sur les travaux publics et autres services administratifs
8. C.P.T.A.Q.
9. Avis de motion
10. Adoption des règlements
 1. Adoption du règlement numéro 05-11-2011 modifiant le règlement numéro 05-1992 intitulé règlement de zonage en vue de modifier les grilles des usages et des normes
 2. Adoption du règlement numéro 05-12-2011 modifiant le règlement numéro 05-1992 intitulé règlement de zonage en vue de prohiber l'utilisation de conteneurs à des fins de construction
 3. Adoption du règlement numéro 05-13-2011 modifiant le règlement numéro 05-1992 (Modifier les usages permis en cour avant)
 4. Adoption du second projet de règlement numéro 05-14-2011 modifiant le règlement 05-1992 intitulé règlement de zonage (créer la nouvelle zone R-03-1)
11. Affaires nouvelles
 1. L. Laporte de Bayonne Inc. – Recommandation de paiement 5% de la retenue contractuelle pour le remplacement de la conduite rue Principale
12. Varia

13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée

La présidente de l'assemblée, madame la mairesse Céline Geoffroy, déclare l'assemblée ouverte

2. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT qu'un ordre du jour facilite le déroulement d'une séance du conseil ;

2012-01-01

Il est proposé par Christine Marion,
Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes adopte l'ordre du jour

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 12 décembre 2011 à 20h00, de la séance extraordinaire du 13 décembre 2011 à 19h30

2012-01-02

Il est proposé par Michel Picard,
Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 13 décembre 2011 à 20h00, de la séance extraordinaire du 13 décembre 2011 à 19h30

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

4. Approbation des comptes payables et payés

Suite à l'émission des certificats de disponibilité des crédits par la secrétaire-trésorière (article 961 du Code municipal) et à l'autorisation de dépenses qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du Code municipal et du règlement 02-2003 et ses amendements), la secrétaire-trésorière soumet la liste des chèques (qui fait partie intégrante du procès-verbal comme si tout au long récitée) qu'elle a fait émettre en paiement des comptes payés ou payables et demande au conseil de l'approuver.

2012-01-03

Il est proposé par Réjean Belleville,
Et résolu :

D'approuver les comptes au montant de 119 504,09 \$ et en autorise le paiement à même les postes budgétaires prévus à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

4.1 Dépenses incompressibles

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de payer les dépenses incompressibles en temps opportun ;

2012-01-04

Il est proposé par Pierre Venne,
Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-de-Lourdes autorise les dépenses incompressibles suivantes:

Salaire
C.S.S.T.
Déductions à la source au gouvernement Provincial et Fédéral
Assurance collective
Assurance IARD
Syndicat de la fonction publique
Fonds de pension
Avis public
Contrat d'entretien du chemin de fer
Contrat de déneigement pour l'entretien des chemins de la municipalité
Contrat de déneigement des terrains de la municipalité
Contrat de surveillance par alarme, à l'hôtel de ville et à la station de pompage égout, à la station de pompage aqueduc
Contrat d'entretien de la génératrice de la station de pompage égout
Contrat de climatisation
Contrat d'entretien des logiciels et système d'exploitation de l'informatique
Contrat d'internet
Contrat pour l'entretien du gazon
Contrat de l'Inspecteur canin
Contrat d'analyse pour contrôle microbiologique de l'eau potable
Cotisation ADMQ, FQM, Québec municipal & abonnement et m.a..j.
Sûreté du Québec
Service incendie
Quote-part à la MRC
Hydro
Bell
Poste et transport
Chauffage
Huile, gaz
Fourniture de bureau
Entretien du véhicule et des équipements
OMH

Que le conseil de Notre-Dame-de-Lourdes autorise le paiement des dépenses à même le poste budgétaire prévu au budget

Je Micheline Miron confirme qu'il y a des fonds disponibles au fonds général de la municipalité jusqu'à concurrence des sommes budgétées pour 2012

Micheline Miron, Directrice générale, secrétaire - trésorière *gma*

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

5. Correspondance

Dépôt de la liste des correspondances

La directrice générale et secrétaire-trésorière a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste des correspondances reçues à la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes au cours du mois.

2011-195 Produits énergétiques Gal Inc. – Contrat d’entretien pour la génératrice

2012-01-05

Il est proposé par Pierre Venne

Et résolu :

De renouveler le contrat d’entretien pour la génératrice de la station d’égout avec Produits Énergétiques GAL au montant de 540\$ plus les taxes comprenant deux (2) vérifications par année, incluant un changement d’huile, filtres à l’huile et à carburant.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l’unanimité par les conseillers

2011-203 Prévenir les chutes chez les aînés vivant à domicile – Programme Pied

CONSIDÉRANT QUE le centre d’action bénévole Émélie-Gamelin reçoit un financement du Ministère de la santé publique pour organiser des séances d’exercice et d’information pour la prévention des chutes ;

CONSIDÉRANT qu’il y a deux activités par semaine de 1h15 chaque et que le tout est gratuit pour les participants ;

CONSIDÉRANT la demande d’un local pouvant accueillir 15 personnes ;

2012-01-06

Il est proposé par Christine Marion,

Et résolu :

De permettre au centre d’action bénévole Émélie-Gamelin de dispenser au comité vieillir dans sa communauté le programme PIED concernant la prévention des chutes dans un local de la municipalité.

Adoptée à l’unanimité par les conseillers

2011-206 Inspecteur Canin Inc. – Avis de résiliation de contrat et nouvelle proposition de contrat. (Reporté)

6. Rapport des comités

Madame Marthe Blanchette

Nous aurons un carnaval en février et la Maison des jeunes va s’impliquer dans une chasse aux trésors, des jeux avec des raquettes. Se sera une visibilité pour la Maison des jeunes.

Madame Céline Geoffroy

Il y aura une rencontre au presbytère pour le comité vieillir dans sa communauté. Il y aura des discussions pour : Transformer l’église et sur la possibilité d’une réduction de taxes pour aider au projet ce qui pourrait être considéré comme la part de la municipalité.

7. Rapport sur les travaux publics et autres services administratifs

Le conseil prend acte de dépôt du rapport :

- Sur les travaux publics et autres services administratifs dont copie est déposée aux archives de la municipalité

8. C.P.T.A.Q.

9. Avis de motion

10. Adoption des règlements

10.1 Adoption du règlement numéro 05-11-2011 modifiant le règlement numéro 05-1992 intitulé règlement de zonage en vue de modifier les grilles des usages et des normes

2012-01-07

Il est proposé par Christine Marion

Et résolu :

D'adopter le règlement numéro 05-11-2011 modifiant le règlement numéro 05-1992 intitulé règlement de zonage, tel que déjà amendé, en vue de :

- Modifier les grilles des usages et des normes des zones AR-02, AR-04, AR-05, AR-09, AR-11, AR-14 et R-16

(Copie en annexe au procès-verbal)

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

10.2 Adoption du règlement numéro 05-12-2011 modifiant le règlement numéro 05-1992 intitulé règlement de zonage en vue de prohiber l'utilisation de conteneurs à des fins de construction

2012-01-08

Il est proposé par Pierre Guilbault,

Et résolu :

D'adopter le règlement numéro 05-12-2011 modifiant le règlement numéro 05-1992 intitulé règlement de zonage, tel que déjà amendé, en vue de :

- Prohiber l'utilisation de conteneurs à des fins de construction

(Copie en annexe au procès-verbal)

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

10.3 Adoption du règlement numéro 05-13-2011 modifiant le règlement numéro 05-1992 (Modifier les usages permis en cour avant)

2012-01-09

Il est proposé par Pierre Guilbault,

Et résolu :

D'adopter le règlement numéro 05-13-2011 modifiant le règlement numéro 05-1992 intitulé règlement de zonage, tel que déjà amendé, en vue de :

- Modifier les usages permis en cour avant

(Copie en annexe au procès-verbal)

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

10.4 Adoption du second projet de règlement numéro 05-14-2011 modifiant le règlement 05-1992 intitulé règlement de zonage (créer la nouvelle zone R-03-1)

2012-01-10

Il est proposé par Michel Picard,
Et résolu :

D'adopter le second projet de règlement numéro 05-14-2011 modifiant le règlement numéro 05-1992 intitulé règlement de zonage, tel que déjà amendé, en vue de :

- Créer la nouvelle zone R-03-1 au détriment de la zone R-03 et modifier la grille des usages et des normes de la zone R-03

(Copie en annexe au procès-verbal)

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11. Affaires nouvelles

11.1. L. Laporte de Bayonne Inc. – Recommandation de paiement 5% de la retenue contractuelle pour le remplacement de la conduite rue Principale

CONSIDÉRANT la conformité de l'ensemble des travaux réalisés pour le remplacement de la conduite d'aqueduc rue Principale ;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement du Groupe Forces S.E.N.C., ingénieur au dossier ;

2012-01-11

Il est proposé par Christine Marion,
Et résolu :

D'autoriser le paiement final de la moitié de la retenue contractuelle au montant de 20 911,72\$ taxes incluses pour les travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc rue Principale.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

12. Varia

13. Période de questions

14. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé ;

2012-01-12

Il est proposé par Marthe Blanchette,
Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à 20 heures 10

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Mairesse

Secrétaire-trésorière

«Je, Céline Geoffroy, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».